



Mise a la retraite d'office avant l'age et chomage

Par **manicou**, le **20/11/2010** à **17:44**

Bonjour,

je viens de recevoir mon arret de mise a la retraite d'office pour faute lourde apres un conseil de discipline , je suis fonctionnaire d'etat et j'ai que 52 ans et 30 ans de carriere, je suis un peu dans le flou artistique avec des reponses diverses, pourriez vous m'expliquer la marche a suivre, j'ai cru comprendre que j'ai droit a L A.R.E pendant 36 mois

- 1 a quel age pourrais je toucher ma retraite -

-2 quel sont les papiers a demander a l'administration pour le pole emploi

-

merci de votre reponse
cordialement

Par **Clara**, le **21/11/2010** à **00:28**

Bonsoir, vous pouvez aller sur le site www.lassuranceretraite.fr et vous y inscrire, on vous enverra un code secret pour que vous puissiez suivre votre dossier de retraite de chez vous (vous le recevrez en 1 semaine) et vous saurez où vous en etes.

Ensuite, lors de la remise de votre solde de tous comptes, votre employeur doit vous remettre une attestation assedic qui vous permettra de vous inscrire à Pole emploi, c'est obligatoire, si ce n'est pas fait, exigez la le plus rapidement possible. Plus vite vous l'aurez, plus vite vous

pourrez vous inscrire à Pole emploi

Vous pouvez également vous y inscrire par internet via le site pole emploi. Une fois inscrit, vous recevrez via votre dossier internet et aussi par courrier, un rdv à pole emploi

Vous etes retraité de la fonction publique, ce qui ne vous empeche pas de reprendre un travail dans le privé, vous verrez ça avec Pole Emploi

Une fois inscrit à Pole emploi sur le site internet, allez souvent visiter votre dossier, l'evolution de votre dossier y est inscrit (montant, duree, debut des indemnites, rdv avec pole emploi, attestation...)

Par **tabernacle**, le **26/07/2011** à **17:59**

bonjour

je suis dans le même cas que vous, pouvez vous me donner des renseignements à ce sujet

je vous remercie par avance

cordialement